

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Occitanie

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : territoire du département de l'Hérault

SERVICE GESTIONNAIRE : 34_DEPARTEMENT DE L'HERAULT_SERVICE EUROPE

CODE ET INTITULE : OCCIOI1627 Occitanie_CD Hérault_OSH_OSL_ 2026-2027

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- 1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés
- 1.l Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Les acteurs, publics et privés, de l'offre territoriale d'insertion, y compris les structures d'insertion par l'activité économique, et en particulier :

- Les structures porteuses d'un Plan local pour l'insertion l'emploi (PLIE),
- Les acteurs du service public de l'emploi (Etat, France Travail, CAP emploi, MLI, etc.),
- Les structures offrant des solutions pour la levée des freins sociaux ou professionnels à l'emploi
- les acteurs de l'accompagnement social et médico-social
- Les employeurs et leurs réseaux,
- Les partenaires sociaux et branches professionnelles,
- Les acteurs porteurs d'un projet social innovant dont les structures et les réseaux d'utilité sociale,
- Les acteurs de l'offre territoriale d'accompagnement social et d'inclusion

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 6 860 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 05/05/2025



DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 11/07/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

La loi positionne le Département en qualité de chef de file du dispositif Revenu de Solidarité Active (RSA), et les politiques d'insertion relèvent par conséquent de sa responsabilité : lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires.

Les politiques d'insertion des publics les plus fragilisés que souhaite mener le Département de l'Hérault s'inscrivent dans un contexte social et économique particulièrement difficile. Le Département de l'Hérault comptait en 2024 (dernier recensement INSEE) 1 201 883 habitants. Au 1er trimestre 2024, le taux chômage est de 7,2 % en France métropolitaine alors que le Département de l'Hérault est l'un des territoires les plus touchés et compte 10,3 % de chômeurs. Au cours de l'année 2022, 40 270 foyers sont allocataires du RSA et 77 371 avec les ayants droits ;

Pour la période de programmation européenne 2021-2027, le département de l'Hérault s'est porté candidat à la gestion, par délégation de l'Etat, d'une « subvention globale FSE+ », sur la priorité 1 du Programme national FSE+ « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ».

Deux objectifs de cette priorité seront concernés :

- Objectif spécifique H (OS H) « favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier des groupes défavorisés » ;
- Objectif spécifique L (OS L) « promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants ».

La stratégie départementale d'intervention du FSE+ pour 2021-2027 s'inscrit dans le contexte d'une crise économique et sociale majeure. Dans le cadre de l'Objectif Spécifique H, elle vise l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs en structurant des parcours d'insertion mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique. Concernant l'Objectif Spécifique L, elle s'adresse à des publics éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale, et à des publics qui ne sont pas sur le marché du travail.

Les opérations financées par l'enveloppe FSE+ du Département de l'Hérault sur la priorité 1 du Programme National FSE+ sont sélectionnées par appels à projets. Ce financement vient en complément des moyens dont le Département se dote pour lutter contre la pauvreté et développer une offre d'inclusion (sociale et professionnelle) sur le territoire héraultais.

La situation économique et sociale du territoire départemental de l'Hérault ne cesse de se dégrader. A titre d'exemple, le taux de chômage dans le département était au 1er trimestre 2023 de 9,9 % et est de l'ordre de 10,3 % au 1er trimestre 2024. L'augmentation du taux de chômage s'accompagne logiquement d'une augmentation de la pauvreté et précarité sociale et/ou économique. Aussi, le Département publie le présent appel 2026-2027, appel à projets unique concernant l'Objectif Spécifique H et l'Objectif Spécifique L de la priorité 1 du Programme national FSE+.

La mobilisation de l'OS H doit permettre d'articuler, au sein d'un même projet et sur le territoire héraultais, l'approche professionnelle et sociale, notamment à travers la question de la levée des freins



sociaux. L'objectif premier est l'insertion professionnelle ou l'insertion sociale dans et par l'emploi. Les actions menées dans ce cadre peuvent être uniquement orientées « emploi » ou être combinées avec des actions d'insertion sociale.

La mobilisation de l'OS L doit permettre soutenir les actions permettant un accompagnement social des plus vulnérables, déconnectés ou très en amont d'une perspective d'emploi.

Les freins majeurs à l'insertion des publics en précarité sont multiples : la mobilité, l'expression en langue française (orale et/ou écrite), l'illectronisme, le logement, la santé, la garde d'enfants, etc.. Les porteurs de projets devront prendre en considération ces freins d'accès à l'emploi afin de proposer un accompagnement adéquat.

Il est fortement attendu des techniques d'accompagnement novatrices permettant une dynamisation active et participative des personnes vers l'emploi. L'environnement géographique de la personne et ses contraintes spécifiques devront être appréhendés dans le cadre de l'accompagnement proposé.

Le présent appel à projets, ainsi que les projets qui seront soumis et instruits dans le cadre de cet appel à projets, reste conditionné à l'obtention par le Département de l'Hérault des 30 % restant de la subvention globale, couvrant les années 2026 et 2027. Le Département de l'Hérault publie le présent appel à projets, sans avoir signé pour l'heure l'avenant à la convention de subvention globale lui octroyant ces 30 % supplémentaires, afin clarifier les perspectives des porteurs de projets et de la future programmation.

Pour toute demande de précision ou d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser au

Service Europe du Conseil départemental de l'Hérault :

par téléphone. : 04.67.67.73.80.

ou courrier électronique : fse@herault.fr

